

CES VERBAL **DU 07 octobre 2013**

L'an deux mil treize, et le sept octobre à vingt heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel TERRADE, Maire.

Etaient présents :

M. LOUBES Yves, M. BOUCHEZ Jean-Marie, Mme MORICE Jacqueline, Maires-adjoints
M. CHOLET Jérôme ó M. GREMONT Reynaldó M. PLATEAUX Roger ó M. MARIE Serge
M. QUIN Dominique - Mme GRANDJEAN Martine ó Mme DE OLIVEIRA Muriel
M. STOPE Jean-Marie ó Mme REGNIER Annie

Absente : Mme CHLAGOU Barbara

Monsieur CHOLET Jérôme est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé

RAPPORT SUR L'EAU

Le Maire présente le rapport sur l'eau.

Le Maire rappelle que la loi fait obligation de présenter au conseil municipal un rapport sur l'eau est plus particulièrement sur l'assainissement.

Les chiffres à retenir sont les suivants :

Réseau d'assainissement en cours de construction lors de l'établissement du rapport est de :

- 6 340 ml de réseau d'eaux usées
- 180 regards
- 4 postes de relèvement
- Clients du réseau d'assainissement en 2012 : 259

Le prix de l'eau comprend une partie fixe et une partie variable.

Pour apprécier le prix moyen au mètre cube, on retient généralement une consommation moyenne de 120 mètres cube par an, ce qui correspond à la consommation normale d'une famille.

Le prix TTC payé à Jaulzy pour l'ensemble de l'eau, comprenant l'eau courante et l'assainissement est de 5,78 ¢.

Le rapport sur l'eau est à la disposition des conseillers municipaux.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière modification de statuts du SE60 datant du 30 avril 2009 avait permis au SE60, après les extensions en 2006, de faire évoluer les compétences du Syndicat à la réalisation d'autres travaux d'électrification (renforcements, enfouissements de réseaux, sécurisation) et réseaux liés (éclairage public, réseaux téléphoniques).

Il indique que plus de 99% des communes rurales concernées ont transféré la compétence « électrification » au SE60 et un certain nombre de communes urbaines en matière d'enfouissement de réseaux.

Il fait part des demandes des adhérents sur l'évolution des compétences du SE60 notamment en travaux d'éclairage public.

Les compétences ont donc été revues pour accompagner les communes en matière d'éclairage public, tenir compte des modifications réglementaires sur le renforcement du rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique et préparer l'avenir sur des domaines porteurs (bornes de recharges électriques).

Monsieur le Maire indique aussi que suite à la dissolution des Syndicats d'électrification primaires et à la suppression du vote plural, les modes de représentation ont dû être revus pour éviter un comité pléthorique.

Chaque commune fait dorénavant partie d'un Secteur Local d'Energie qui sert de collège électoral pour désigner les délégués appelés à siéger au comité.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L.5212-8 du CGCT concernant le collège pour l'élection des représentants au comité

Vu le Schéma départemental de coopération intercommunale approuvé le 10 février 2012

Vu le projet de statuts présenté en séance

Considérant les besoins des communes ne bénéficiant pas de services suffisamment étoffés et l'intérêt de mutualiser les moyens

Considérant la nécessité de réactualiser les statuts

Après en avoir délibéré,

Décide

Article UNIQUE : d'adopter les statuts annexés à la présente délibération

Résolution adoptée à l'unanimité.

al à l'Association agréée pour la pêche et la le Jaulzy.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de JAULZY, pour la location de l'étang Henri CHAVAL à Jaulzy, situé rue d'Attichy, lieu-dit Marais d'Aineau ó section A 93 d'une contenance de 20078 m² dont la commune est propriétaire ;

Loyer annuel demandé : 455 euros.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil municipal décident :

- . qu'une convention doit être signée entre les deux parties
- . que la location de l'étang Henri CHAVAL sera d'un montant annuel de 455 euros.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents à cet effet.

Résolution adoptée à l'unanimité.

INVESTISSEMENT 2013 : DIVERS ACHATS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir une délibération pour autoriser le règlement de certaines factures inférieures à 500 euros TTC et qui ne peuvent être imputés en section d'investissement qu'avec une délibération.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décident

D'effectuer les achats suivants et de régler ces factures en section d'investissement :

- Téléphone répondeur : 99 euros TTC
- Plastifieuse : 341,17 euros TTC
- Micro ondes : 119,99 euros TTC
- Imprimante école maternelle : 150 euros TTC
-
- Meuleuse : 226,04 euros TTC
- Découpeur ponçeur : 190,16 euros TTC

Résolution adoptée à l'unanimité.

vis pour le remplacement de 30 lanternes en mercure

Entreprise DEMOUSELLE pour un montant de 18 927,90 euros TTC
Entreprise INEO pour un montant de 20 293,73 euros TTC

Le dossier est remis à Monsieur Dominique QUIN qui doit contacter l'entreprise INEO ;

Travaux de remplacement de radiateurs mairie : Le dossier est remis à Monsieur Dominique QUIN qui doit contacter Monsieur LEBLOND ;

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BLEUE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Joëlle MASSOT, professeur de Yoga a pris contact avec lui afin de louer la salle Bleue pour organiser des cours de danse, tous les jeudis, sauf vacances scolaires, de 19 H 30 à 21 h 00.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil municipal :

décident :

- Qu'une convention de mise à disposition doit être signée entre les deux parties.
- Que la salle sera louée les jeudis de 19 h 30 à 21 h 00, suivant un planning que Madame Joëlle MASSOT remettra en mairie.
- Que la location de la salle sera facturée 6 euros l'heure
- Que la facturation sera établie par trimestre.

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les documents à cet effet.

Résolution adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne lecture des divers documents transmis par Melle JAUNET Stéphanie concernant les rythmes scolaires et les conditions imposées par Monsieur ROY, nouveau DASEN, pour établir ce projet.

Dans premier temps, il faut définir les futurs horaires. Ces horaires sont présentés au conseil municipal et sont validés. Ceux-ci seront présentés au prochain conseil d'école.



Monsieur le Maire informe que le prochain conseil d'école aura lieu le 07 novembre

Elections des parents d'élèves :

Monsieur le Maire informe que les élections des parents d'élèves auront lieu le vendredi 11 octobre 2013.

Effectifs scolaires :

Monsieur le Maire donne les effectifs des classes pour l'année scolaire 2013/2014 :
PS/MS : 21 élèves, GS/CP : 20 élèves, CP/CE1 : 20 élèves, CE2/CM1 : 23 élèves,
CM1/CM2 : 22 élèves ; soit 106 élèves.

Demande de l'école :

Monsieur le Maire donne lecture des diverses demandes faites par Melle JAUNET, directrice des écoles.

Monsieur le Maire informe qu'il a été fait l'achat de livres d'anglais pour les classes de CE2 , CM1 et CM2 pour un montant total de 696,70 euros TTC.

Remerciements :

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements des institutrices pour les achats qui ont été faits et pour l'installation de l'estrade lors de la kermesse des écoles du mois de juin.

Elections :

Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

Contrat d'apprentissage :

Monsieur le Maire informe que Melle Louisiane WATERLOT ne souhaite pas donner suite à son contrat d'apprentissage avec la Communauté de Communes du canton d'ATTICHY. Pour faire suite au contrat passé avec la commune de JAULZY, qui s'est terminé en juin 2013, Louisiane WATERLOT devait à ma demande poursuivre son contrat pendant un an avec la Communauté de Communes du Canton d'Attichy. Madame ONASCH, directrice des services de la CCCA, m'a informé que Louisiane ne souhaitait pas continuer son contrat, ne voulant plus travailler avec des enfants. Louisiane a démissionné de la CCCA. Pour cette raison, j'ai décidé de la rencontrer afin de lui faire part de mon mécontentement. Un rendez-vous est pris mardi 08 octobre à 17 h 30 à la mairie.

Intercommunalités :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Caroline CAYEUX, sénateur de l'OISE, informant que le gouvernement veut transférer la compétence des Plans Locaux d'Urbanisme aux Communauté de Communes et aux Communautés d'Agglomération. Une pétition était jointe à ce courrier afin de refuser que les maires soient privés de leurs compétences des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour que Monsieur le Maire signe cette pétition.

Monsieur le Maire informe que la société INEO effectue la pose des illuminations de Noël la semaine 48 et la dépose dans la semaine 03.
La pose de quatre nouvelles prises a été commandée.

Bilan travaux :

Cimetière : Monsieur le Maire informe de l'état d'avancement des travaux au cimetière et informe que l'entreprise MG TERRASSEMENT viendra effectuer les travaux de parking vers le 22 octobre.

Impasse de la Petite Montagne : Des devis ont été demandés et l'entreprise Génard va réaliser les travaux de bordures avant la fin du mois d'octobre. Les travaux de voirie seront réalisés par la Communauté de communes avant mi-novembre.

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de Madame Annie LIEVEAUX dans le cadre de l'association ATEPPS-CEDET, il a donné son accord pour qu'elle puisse utiliser la salle bleue une fois par mois le dimanche matin afin de proposer des ateliers d'expression corporelle ouvert à tous. Des renseignements complémentaires sur cette association seront demandés.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction interdépartementale des routes NORD concernant les problèmes de vibrations suite aux travaux de renforcement de la RN 31, une étude va être confiée au CETE Nord Picardie et des nouveaux relevés de vibrations vont être effectués.

Les travaux pour la reprise des joints sur tampons sur chaussée ont été réalisés du 26 septembre au 04 octobre 2013 par la DIR Nord.

PN 110 : Les travaux de suppression du PN 110 ont été réalisés par la DIR Nord le samedi 21 et le dimanche 22 septembre 2013.

PN 109 : La SNCF veut supprimer le PN 109 mais désire que la commune participe pour le paiement des travaux de voirie. Cette route étant à la charge du conseil général, il a été demandé à Monsieur MERLIN, conducteur de travaux au Conseil Général si les travaux pourraient être effectués par leur service. Le Conseil Général ne paiera pas ces travaux qui doivent rester à la charge de la SNCF.

Un nouveau courrier sera fait à Réseau Fer Français afin de les mettre en demeure de réaliser ces travaux au plus tôt, ce passage à niveau étant très dangereux.

la population est prévu début 2014. Le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir au choix des deux agents recenseurs à recruter.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant le projet d'installation d'un ensemble commercial sur la commune de Vic sur Aisne. Il a été désigné par Monsieur le Préfet pour faire partie de la C.D.A.C. (commission départementale d'aménagement commercial).

CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le courrier de la SPA concernant la proposition de renouvellement de la convention d'exploitation de la fourrière animale.

Ce nouvelle convention est conclue pour une période d'un an du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 et elle sera reconduite deux fois par période d'une année par tacite reconduction.

Le tarif par habitant est fixé pour l'année 2014 : 1,07 euros

Le tarif par habitant est fixé pour l'année 2015 : 1,09 euros

Le tarif par habitant est fixé pour l'année 2016 : 1,11 euros.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer cette convention.

Résolution adoptée à l'unanimité

Contrat photocopieur

Monsieur le maire informe que le contrat de location du copieur de la mairie arrive à échéance en novembre 2013. Une nouvelle proposition de contrat de location est à l'étude avec la société Aisne Bureautique Systèmes. Monsieur LOUBES Yves doit rencontrer la représentante le 22 octobre.

Monsieur le Maire informe que le vendredi 11 octobre à 18 h 30, il se rendra à la remise de diplômes au collègue Louis Bouland à COULOISY.

Bibliothèque : Monsieur Serge MARIE remplace Monsieur Reynald GREMONT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00.



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)